



COMMUNE D'EGREVILLE - 77620
DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE -ARRONDISSEMENT DE FONTAINEBLEAU
CANTON DE NEMOURS

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 31/03/2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente-et-un mars, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Pascal POMMIER, Maire.

Etaient présents :

Le Maire : Pascal POMMIER

Les adjoints : Marie COQUILLE, Jean-Pierre HERAULT, Nathalie LAURENT, Raymond PETIT,

Les conseillers municipaux : Bruno BASCHET, Marine BAULET, Jean-Paul DEGUIN, Thomas DOUBLET, Jacqueline MESTDAGH, Janie NODARI

Absents excusés et pouvoirs :

Georges BADER donne pouvoir à Jean-Pierre HERAULT

Alain BOURGUIGNON donne pouvoir à Bruno BASCHET

Gilles COTTENCIN donne pouvoir à Pascal POMMIER

Véronique PACCOU donne pouvoir à Nathalie LAURENT

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Thierry ABELARD, François DORANGE, Maria MÉTAIS, Sylvie RIBES,

Secrétaire de séance : Monsieur Thomas DOUBLET

Nombre de Conseillers	En exercice : 19
	Présents : 11
	Votants : 15

Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 19 décembre 2022.

- Approbation à l'unanimité.

1 – Autorisation de recrutement d'un agent contractuel de remplacement.

Lors de l'absence d'un agent titulaire, la municipalité a recours à l'embauche d'un agent contractuel. Il est donc nécessaire de délibérer en séance de Conseil Municipal pour autoriser Monsieur le Maire à embaucher un agent contractuel.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

2 – Dépréciation pour créances douteuses

Définition d'une « Créance douteuse » : C'est une créance dont le remboursement ou le paiement des intérêts par le débiteur n'est pas assuré. On considère qu'une créance est douteuse après un dépassement d'échéance du contrat de crédit.

Concernant la commune d'Egreville, il s'agit des dettes de certaines familles pour le non-paiement de la restauration scolaire et du périscolaire.

Elles représentent chaque année moins de 500€ pour Égreville et le reliquat de ces dettes a été effacé par le Trésor Public.

Les années précédentes, la Trésorerie de Nemours demandait à la municipalité de délibérer sur la méthode de calcul des provisions des Restes à Recouvrer des Créances Douteuses. Depuis la fusion des Trésoreries au profit du Service de Gestion Comptable (SGC) de Fontainebleau, il n'est plus nécessaire de délibérer annuellement. En revanche, la municipalité doit délibérer une unique fois pour choisir la méthode de calcul. Pour habitude, Egreville choisissait de provisionner à hauteur de 15% les Restes à Recouvrir des Créances Douteuses vieilles de plus de 2 ans (au 31/12 de l'exercice) et d'inscrire les crédits au compte 6817 « Dotation aux provisions / dépréciations des actifs circulants » du budget principal.

Le Trésor Public de Nemours était rigoureux dans le suivi des Créances Douteuses, les Restes à Recouvrir de plus de 2 ans sont donc à hauteur de 0€.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de conserver cette méthode de calcul.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Information au conseil et questions diverses :

Retour sur les commissions

Commission finances :

Nathalie LAURENT rappelle que le prochain Conseil municipal aura pour sujet principal le vote de deux budgets (Ville et Assainissement). Il aura lieu le vendredi 07 avril 2023 en salle du conseil.

Commission travaux :

Raymond Petit revient sur la Commission du 21 mars 2023 dont le compte rendu est mis à disposition de tous les élus :

Point Principaux :

- Réfection de la Rue St Martin avec la déviation des poids lourds pendant la durée des travaux. Prévision des travaux 2023.
Rue Edmond Hubert et Rue de la Poterne : durant les travaux, le stationnement et la période de moisson compliqueront le croisement des poids lourds et des tracteurs. Le stationnement sera interdit, pour partie, dans les deux rues mais le parking du Dock du Rire sera ouvert pour pallier au problème.
Une réunion d'information à destination des commerçants et riverains aura lieu le 24 avril à 20h00, salle Ménigault.
- Centre Socio-Culturel (Ancienne école Maternelle) : L'architecte étant désigné, les premières ébauches de plans sont en discussion.
- Station d'épuration : en service depuis octobre 2022, sa voirie sera effectuée en bicouche et non en enrobé pour une question de coût (une augmentation de 10%, due à l'inflation des prix des matériaux, est à prévoir sur le budget total de la STEP)

Commission urbanisme :

Jean-Pierre HERAULT présente rapidement le CR de la réunion du 21 Mars 2023 :

- Historique du P.L.U d'Egreville
- Nous en sommes obligés d'adapter notre PLU en fonction de règles des documents d'Urbanisme comme le SDRIF et le SCOT qui sont en perpétuel changement et parfois en contradiction.
- Exposition de Georges Bader sur le projet éolien. La mise en place de « cônes de vue » autour des Monuments Historiques à intégrer dans le P.L.U est en discussion avec l'avocat de la mairie.
- Monsieur Herault attire l'attention sur les travaux effectués sans autorisations d'urbanismes.

SUJETS DIVERS :

- ZAC d'Egreville : Depuis sa cession à la CCGVL, aucune entreprise ne s'y est installée. Les contraintes imposées par la CC démotivent leur installation. L'arrivée d'une nouvelle collaboratrice de la CC responsable du développement économique donc de la ZAC donne de l'espoir pour les prospects à venir.

La ZAC d'Egreville correspond aux besoins des petites/moyennes entreprises.

- Une évolution des règles de participation aux Commissions de la CC sera votée au prochain conseil communautaire :

- Lors de la dernière commission de la CCGVL, essentiellement consacrée à Egreville, sept élus d'Egreville étaient présents, proportionnellement supérieur aux autres communes. M. HYEST a dénoncé la présence massive des Egrevillois et souhaite diminuer le nombre de participants aux commissions.

- Le RAM : Les écoles d'Egrevilles regroupent 240 enfants. M. le Maire indique avoir demandé à la Communauté de Communes, à nouveau, la création d'un accueil de loisirs. Nos enfants sont orientés sur l'accueil de Lorrez-le-Bocage, mais ne sont pas acceptés par faute de place. Un accueil de loisirs à Egreville est jugé trop coûteux par la Communauté de Commune Gâtinais Val de Loing.

- Commission mutualisation : l'utilisation de matériels partagés entre les villes de la CC ne fonctionne pas. Cette commission sera supprimée.

- Le SDESM va verser une subvention de 6000€ pour le remplacement de l'éclairage par des LED rue du Château d'Eau, Le Ruth, Passy et la Voie Verte

- Il est souligné par Monsieur le maire et Monsieur Hérault que le service Urbanisme de la Communauté de Communes fonctionne bien.

- Monsieur Héraut insiste sur l'investissement et le travail des agents de la commune.

Manifestations à venir :

Samedi 01 Avril : Loto de l'APE « complet »

Dimanche 09 Avril matin : Les œufs de Pâques

Lundi 01 Mai : Concours de pêche à la mare de Ruth

Jeudi 18 Mai : Vide Grenier

Samedi 24 Juin : Fête de l'été

La séance est levée à 19h51.

